

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX

Comme suite à la demande présentée par **la société VENCOREX France**

SIEGE SOCIAL : 196, allée Alexandre Borodine 69800 SAINT-PRIEST

NATURE DU PROJET : remplacement des 2 chaînes d'électrolyse actuelles composées de 82 et 38 cellules à diaphragme par une installation d'électrolyse à membrane composée de 6 cellules (projet « EAGLE » qui concerne les activités de traitement de la saumure, de production de chlore, d'hydrogène et de soude caustique)

EMPLACEMENT : plate-forme chimique – rue Lavoisier 38800 LE PONT-DE-CLAIX
Ce site fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE : 9 novembre 2015

DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE : 11 décembre 2015

CONSULTATION DU DOSSIER (comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) **AU SERVICE URBANISME DE LA MAIRIE DE PONT-DE-CLAIX** (43 avenue du Maquis de l'Oisans ; du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

COMMUNES SITUEES DANS LE RAYON D'AFFICHAGE DE 3 KM : ECHIROLLES, CHAMPAGNIER, CLAIX, BRESSON, JARRIE, SEYSSINS et VARCES-ALLIERES-ET-RISSET

COMMISSAIRE-ENQUETEUR TITULAIRE : Pierre-Yves FAFOURNOUX, ingénieur ECAM/ENSIMA
COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUPPLEANT : Gilles DU CHAFFAUT, administrateur général retraité

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie du Pont-de-Claix (service urbanisme) aux jours et heures suivants :

- lundi 9 novembre 2015 de 9h à 12h
- mardi 17 novembre 2015 de 14h à 17h
- mercredi 25 novembre 2015 de 14h à 17h
- vendredi 4 décembre 2015 de 14h à 17h
- vendredi 11 décembre 2015 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie du Pont-de-Claix
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-envi@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Serge PERUCCIO de la société VENCOREX France (☎ : 04 76 69 50 00), ainsi qu'auprès du service protection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à GRENOBLE (☎ : 04 56 59 49 55).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service protection de l'environnement, à la Mairie du PONT-DE-CLAIX et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.